



## ADMINISTRATION GENERALE

### 1 – Compte rendu du Conseil municipal – Approbation de la séance du 1er mars 2023

- M. le Maire Avez-vous des demandes de correction ou des rectifications à apporter ?
- Mme MONMARCHÉ-VOISINE Je n'étais pas présente, mais en relisant, je pense avoir trouvé une erreur dans la terminologie. Cela concerne les frais scolaires. À un moment donné, M. le Maire, vous avez parlé de la caisse des écoles. Il n'existe pas de caisse des écoles à Chambray-lès-Tours et cela doit certainement être les coopératives scolaires.
- M. le Maire Je ne peux pas le rectifier, puisque cela correspond à ce que j'ai dit. Il faut rester fidèle à ce que j'ai dit. Il s'agit d'un synonyme comme lorsque je dis « instituteur » à la place de « professeur ».
- Mme MONMARCHÉ-VOISINE Il ne s'agit pas tout à fait de la même configuration, mais cela correspond à ce qui a été dit.
- M. le Maire Je ne peux pas le changer, puisque les remarques ne peuvent pas porter sur le fond, mais sur la forme.  
Avez-vous d'autres remarques ? Je vais le mettre au vote si vous n'en avez pas. Y a t'il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## FINANCES

### 2 – Budget principal 2022 : Approbation du compte de gestion

- M. le Maire Le compte de gestion du receveur n'appelle aucune observation de notre part. Nous devons simplement nous assurer que le compte de gestion est conforme à notre compte administratif, ce qui est le cas. Il s'agit tout simplement de donner quitus au receveur du Trésor public pour son compte de gestion.  
Cela appelle-t-il des remarques de votre part ? Non ? Je vais le mettre au vote. Y a t'il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3 – Indemnités des élus – Présentation de l'état annuel 2022.

- M. le Maire Nous avons rajouté une délibération à la demande de M. LAMY pour tenir compte d'une loi récente du 27 décembre 2019. Avant le vote du budget, cette loi demande une présentation d'un état récapitulatif des indemnités des élus de la commune ainsi qu'une présentation des frais de mission pour l'année précédente des élus.  
Donc là, vous avez cet état récapitulatif. En ce qui me concerne, vous voyez que cela concerne mon mandat de maire, mais aussi le mandat au Centre de gestion, puisque je représente la commune au Centre de gestion comme vice-président. Vous avez aussi mes frais de mission pour l'année précédente. Ensuite, vous avez chacun des adjoints. Antoine GADRAT a également eu des frais de mission pour un montant de 141,90 €. Nous ne devons mettre que les indemnités des élus pour le compte de représentation de la commune. La métropole fait la même chose de son côté, ce qui fait que les indemnités des trois conseillers métropolitains que nous sommes (Claudie HALLARD, Didier VALLÉE et moi-même) n'apparaissent pas ici. Ces indemnités

apparaîtront si la Métropole le fait, comme elle le doit, dans une délibération qui sera présentée à Tours Métropole.

Vu qu'il ne s'agit que d'une information, cela n'appelle ni de délibération ni de vote. Nous avons été diligents pour tenir compte de votre remarque, M. LAMY. Le Conseil municipal en prend acte, M. LAMY. Oui, je vous laisse la parole.

M. LAMY Je vous remercie d'avoir pris acte de ma demande. Il s'agit d'une obligation depuis 2021. Cela n'a pas été fait l'année dernière ni l'année d'avant. En tout cas, je vous remercie d'avoir écouté ma demande et d'avoir respecté la loi.

M. le Maire Les indemnités des élus qui vous sont indiquées sont brutes et non nettes.

## **PREND ACTE**

### **4 – Budget principal 2022 : Approbation du compte administratif**

M. le Maire Nous allons passer au compte administratif de 2022. Je vais laisser la parole à Karine DESBOIS, notre directrice des Finances, qui va vous faire la lecture du rapport de présentation. Comme à chaque fois, après la discussion, je me retirerai pour le vote du compte administratif et je laisserai à Didier le soin de présider la séance.

Karine Desbois Lit le rapport de présentation des comptes administratifs.

M. le Maire Merci beaucoup, Karine, pour cette présentation synthétique. Cette présentation appelle-t-elle des questions ou des remarques de votre part, mes chers collègues ?

M. VALLÉE Le taux de réalisation est important. Nous pouvons féliciter les services et aussi les élus que nous sommes tous, parce que je pense qu'il s'agit du résultat du travail qui est fait en commun.

M. le Maire Merci Didier. Avez-vous d'autres remarques ou des questions ? Vous n'en n'avez pas ? Avant de me retirer pour le vote, je vais déjà dire simplement quelques mots pour remercier tous les collègues ici présents qui ont participé activement à ces bons résultats de 2022, aussi bien pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement que pour l'exécution des investissements. Je vous remercie tous, mes chers collègues, parce que c'est quand même un énorme travail pour arriver à de tels résultats. Je remercie les services municipaux, avec à sa tête Élodie BARBEAU ici présente, et Karine DESBOIS pour la gestion de la commune et des finances. Nous constatons que la tenue des comptes et le suivi de la gestion de la commune sont très bien effectués. Sur le fond, nous avons eu en 2022 une dynamique des recettes – qui était post-Covid – plutôt favorable et assez stable par rapport à 2021. En revanche, concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons une évolution à laquelle nous n'étions pas du tout habitués, puisque nous avons à cœur, avec Karine DESBOIS, de vous présenter la moyenne de l'évolution des dépenses réelles et des recettes réelles de fonctionnement sur toutes les années antérieures depuis 2001. Nous étions en moyenne à 0,5-0,6 depuis 20 ans. Cela n'était qu'une moyenne, mais là, nous allons faire augmenter la moyenne, vu que par rapport à 2021, les dépenses de fonctionnement de 2022 ont augmenté de 1,5 million d'euros, c'est-à-dire de 9,5 %. Cela est dû aux charges à caractère général, à l'inflation, aux frais de personnel et à l'évolution des rémunérations. Malgré cela, nous disposons d'un excédent de fonctionnements de 1,6 million d'euros qui va être intégré dans le budget 2023. Nous avons un très bon taux de réalisation de nos investissements, comme l'a dit Didier, qui est de 84,30 %. 8,8 millions d'euros ont été réalisés sur le budget principal

d'investissement (1,2 million d'euros de plus pour 2021), incluant le capital de la dette qui était de 752 000 €. En ajoutant l'écoquartier, l'investissement est estimé à 9 millions d'euros en tout sur l'année 2022, avec un emprunt de 1,6 million d'euros. L'emprunt de 1,6 million d'euros pour financer presque 9 millions d'euros d'investissement reste assez raisonnable en pourcentage. Les recettes d'investissement sont celles qui sont inscrites comme recettes d'ordre, c'est-à-dire d'une part l'autofinancement, et d'autre part, les amortissements. Après, il existe bien entendu les subventions et les fonds de concours. Nous avons quand même des amortissements à un niveau élevé, puisque comme nous investissons beaucoup à Chambray-lès-Tours, cela génère des amortissements chaque année. Le taux de financement, qui était des plus importants de toutes les communes de la Métropole, reste encore assez important, mais il est plombé par la hausse des prix et l'inflation. Voilà ce que je voulais dire en commentaire.

Je remercie aussi Murielle et sa petite équipe pour le budget annexe. Le budget annexe est, en effet, une présentation complètement différente, puisqu'il n'y a normalement pas de distinction entre le fonctionnement et l'investissement dans la gestion d'un stock. Il s'agit d'un budget de lotissement, avec une gestion prévisionnelle et un suivi de trésorerie, qui, pour l'instant, est globalement excédentaire.

Au terme de ce budget annexe, il y aura des excédents, sachant que ces excédents peuvent être reversés au budget principal à l'issue de chaque tranche. Nous l'avons fait pour la première tranche et nous pourrons le faire à l'issue de la deuxième tranche. Nous reverserons l'excédent définitif sur le budget principal de la Mairie au terme de la troisième tranche qui sera la dernière. Cela sera très intéressant, parce que cela permettra de diminuer le recours à l'emprunt lorsque nous effectuerons ces virements et cela pourra être réalisé pour la deuxième tranche avant la fin du mandat. La dernière tranche sera effectuée à la fin du mandat ou dans les années qui suivront. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Je vais laisser Didier présider la séance pour le vote du compte administratif et je reviendrai ensuite pour l'affectation des résultats.

M. VALLÉE

Bonsoir à tous, nous allons commencer par l'approbation du compte administratif. Le compte administratif doit être présenté au Conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné et après transmission du compte de gestion établi par le comptable. Le vote au compte administratif permet l'arrêt des comptes de la collectivité. Le compte administratif 2022 de la commune se présente comme suit :

- Concernant le résultat de l'exercice 2022 : Nous avons un déficit de 415 602,40 € en investissement et un excédent de 326 000,54 € en fonctionnement, ce qui fait un déficit de 115 275,86 € ;
- Concernant le résultat d'exécution du budget principal 2022 : Le résultat à la clôture de l'exercice précédent en investissement et en fonctionnement est de 2 900 210,17 €. La part qui a été affectée à l'investissement en 2022 est de 864 498,73 €, ce qui fait un résultat de l'exercice 2022 de 115 275,86 €. Le résultat de clôture est donc de 1 926 435,58 €.

Je vous rappelle l'existence d'un état des restes à réaliser de la section d'investissement : 485 778,07 € en dépenses et 218 914,45 € en recettes, ce qui fait un déficit de 266 863,62 €. Il est proposé au Conseil municipal, en conséquence, de bien vouloir adopter le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022,

- Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative 2022 tenue par M. le Maire ;
- Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion qui a été approuvé préalablement ;
- Considérant que lors de la séance où le compte administratif du Maire est

débatu, l'Assemblée délibérante élit son président.

Le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote, ce qui a été fait. Le Conseil municipal est invité à donner acte à M. le Maire de sa présentation du compte administratif 2022 du budget principal de la commune et enfin d'approuver le compte administratif 2022 au budget général de la commune qui se présente de la façon que je vous ai présenté.

Y a t'il des votes contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions.

**ADOPTÉ PAR 26 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

#### **5 – Budget annexe de l'écoquartier : Approbation du compte administratif**

M. VALLÉE

Le compte administratif doit être présenté au Conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné et après transmission du compte de gestion établi par le comptable. Le vote au compte administratif permet l'arrêt des comptes de la collectivité. Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'écoquartier se présente comme suit :

- Résultat de l'exercice 2022 : Nous avons un déficit de 298 739,36 € en investissement et un déficit de 52 357,46 € en fonctionnement, ce qui fait un total cumulé de - 351 096,82 € ;
- Le résultat d'exécution du budget écoquartier de la Guignardière 2022 : Le résultat à la clôture de l'exercice précédent était de 407 748,15 € ;
- Aucune part n'a été affectée à l'investissement. Le résultat de l'exercice 2022 est de - 351 096,82 €, ce qui fait un résultat clôture 2022 de 56 651,33 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le compte administratif du budget annexe de l'écoquartier pour l'exercice 2022,

- Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative 2022 tenue par M. le Maire ;
- Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion qui a été approuvé préalablement ;
- Considérant que lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, l'Assemblée délibérante élit son président.

Le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote. Le Conseil municipal est invité à donner acte à M. le Maire de sa présentation du compte administratif 2022 du budget annexe de l'écoquartier de la commune et à approuver ainsi le compte administratif 2022 du budget annexe de l'écoquartier de la Guignardière qui est présenté de la façon lue précédemment.

Qui vote contre ? Des abstentions ? Toujours cinq abstentions. Merci chers collègues.

**ADOPTÉ PAR 26 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

#### **6 – Budget principal 2022 : Affectation du résultat du budget**

M. le Maire

Merci Didier. Merci à tous pour votre vote.

Nous allons passer à l'affectation des résultats. Concernant le budget principal, il vous est proposé d'affecter le résultat d'investissement, soit - 1,5 million d'euros à la section d'investissement de 2023 ; d'affecter une part de l'excédent de fonctionnements de 1 797 000 € au compte 1068 et puis d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 1 659 571,96 € en section de fonctionnement du budget 2023 comme nous le faisons tous les ans. Vous retrouverez cela dans l'autofinancement du budget 2023.

Cela appelle-t-il des questions de votre part ? Non ? Je vais le mettre au vote.

Quelqu'un émet-il des votes contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**7 – Budget annexe de l'écoquartier : Approbation du compte de gestion**

M. le Maire Si vous êtes d'accord, je vais vous faire approuver le compte de gestion du budget annexe de l'écoquartier. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**8- Budget annexe de l'écoquartier : Affectation du résultat du budget**

M. le Maire Concernant le budget annexe, il vous est proposé que le déficit d'investissement soit affecté à l'investissement et que le solde de l'excédent de fonctionnement de 2,5 millions soit reporté au budget 2023. Il s'agit de flux de trésorerie comme nous vous l'avons expliqué.  
Cela appelle-t-il des questions ? Je vais donc le mettre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**9- Budget principal 2023 : Adoption du Budget primitif**

M. le Maire Nous allons passer à l'adoption du budget primitif. Je vais de nouveau laisser la parole à Karine DESBOIS.

Karine DESBOIS Lit le rapport de présentation des budgets primitifs 2023.

M. le Maire Merci beaucoup, Karine, pour cette présentation. Vous avez la parole, mes chers collègues, si vous souhaitez vous exprimer sur ce projet de budget.

M. LAMY Alors, malheureusement, je n'étais pas présent au débat d'orientations budgétaires, or, c'est là où les grandes orientations se décident. Il est donc difficile quand on arrive sur un budget, parce que tout est là : la suite logique et la traduction de votre programme en budget. Bien sûr, nous voterons contre, parce qu'il s'agit de votre projet et non le nôtre. Nous pouvons tout de même noter que nous avons de plus en plus recours au crédit, ce qui n'est pas forcément un mal en soi, mais il faut faire attention à ne pas monter trop haut dans cette dette.  
Même si vous maintenez votre taux de taxation, il n'empêche que la base taxable a fortement augmenté de 7 % et cela impacte le budget de tous les Chambrasiens. Je pense que des efforts auraient pu être fournis sur ce sujet, surtout que si nous avions limité un peu cette taxe sans aller jusqu'à gommer la totalité de l'augmentation de la base, cela n'aurait pas non plus, à mon avis, impacté de manière si importante le budget, puisque nous prenons 8,8 % d'augmentation sur les contributions directes, ce qui représente 50 000 €. En plus de cela, cela comprend les nouveaux logements qui ont été créés. Je pense que vous auriez pu faire un effort sur le sujet par solidarité avec tous ceux qui ont des difficultés.  
L'EPFL n'apparaît pas ici, puisque ce sont des charges à part. Je m'inquiète de plus en plus sur le montant important des éléments portés par l'EPFL, parce que nous ne

sommes pas loin de 7 millions. Or, le temps passe et en théorie, l'EPFL devrait être utilisé avant la fin du mandat. J'ai l'impression que sur certaines parcelles, peu de choses sont déterminées sur ce sujet. Je trouve cela inquiétant pour la suite et cela n'est pas dans l'optique réelle de l'EPFL. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre. J'étais surpris de voir, en reprenant par exemple les autorisations de programme, la démocratie participative où le montant de l'AP totale était de 200 000 €. Et finalement, à peine moins de 10 % ont été utilisés depuis l'origine. Alors, soit nous n'arrivons pas vraiment à la driver, soit il a quelque chose qui fait que nous ne savons pas nous en servir. Je vois que les derniers 60 000 € qui ont été posés n'ont pas été pris. Donc, à un moment ou un autre, je pense qu'il faut aller un peu plus loin. Je vous avais félicité en commission « finances » par rapport au PPI espaces verts et environnement. Et pour autant, une importante partie du budget a été pris par la ferme maraîchère. Rappelons quand même que cette ferme maraîchère est toujours sur un endroit qui n'aurait pas dû exister, sauf si le PLU a changé. Les modifications ont-elles été finalisées et est-ce que tout a été validé ? En tout cas, pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. le Maire

Merci M. LAMY. Avez-vous d'autres demandes de parole ?

Mme RIOLET

Bonsoir à tous, je vais répondre sur la démocratie participative où effectivement nous ne faisons pas rien, comme vous le savez, puisque j'imagine que vous devez lire la lettre d'informations à travers laquelle vous voyez l'investissement des élus dans cette démarche de démocratie participative. Il est exact que finalement, nous ne sommes pas chers. Nous faisons beaucoup de choses entre les conseils des quartiers où cela ne génère pas beaucoup d'argent. De même, les rendez-vous du dimanche demandent beaucoup d'investissement des élus, puisque ce sont les élus qui sont sur le site, et sur le marché particulièrement. Je vous invite à venir le dimanche matin. Cela se fait une fois par mois. Nous réalisons aussi des ateliers citoyens et il est vrai que nous trouvons des intervenants qui ne sont pas chers. Par conséquent, nous arrivons à faire de la démocratie participative à moindre coût.

Pourquoi avons-nous un budget de 60 000 € ? Il s'agit essentiellement du budget participatif. Le premier budget participatif n'a été lancé qu'en 2022, parce qu'auparavant, nous avons été bloqués par le Covid. Pour le premier budget, nous avons eu trois projets qui sont sortis du lot, sauf que nous n'allons finalement réaliser que maintenant. À partir du moment où ils ne sont pas réalisés, ils ne sont pas facturés. Donc, ils ne rentrent pas dans le budget. Pour cette raison, nous voyons une ligne qui donne l'impression que cela ne fonctionne pas, mais derrière, cela fonctionne. Ainsi, pour le premier budget, nous avons deux terrains de pétanque qui sont réalisés sur le parc Jacquard ; une aire de jeux inclusive qui va arriver sur l'écoquartier et une cabane d'observation des oiseaux qui va arriver au niveau du Bois de Chambray.

M. le Maire

Merci, Murielle, pour ces précisions. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. VALLÉE

Juste une précision sur le PLU, la modification numéro 3 du PLU a été adoptée en décembre à la Métropole. Il me semble que régulièrement, à chaque commission d'urbanisme, je vous tenais au courant du processus de modification et je crois m'être exprimé là-dessus dès janvier et vous l'avoir dit. Dans cette modification, le foncier de la ferme agricole a effectivement été pris en compte.

M. le Maire

Merci Didier. Qui souhaite encore prendre la parole ? Plus personne ? Avant le vote du budget, je voulais à mon tour apporter un certain nombre d'éléments de réponse.

Premièrement, il est vrai qu'une augmentation des bases a eu lieu, mais cela est décidé chaque année par l'État. Cela est lié à l'inflation. La loi de finances est celle qui fixe l'augmentation des bases à partir du critère défini par le législateur : 7,1 % exactement d'augmentation des bases. Vous allez vous en rendre compte à la fin de l'année sur vos feuilles d'imposition en ce qui concerne le foncier.

Il nous a été compliqué de diminuer les taxes pour répercuter cette augmentation des bases pour plusieurs raisons. La première raison est que la dynamique des bases ne suffit pas à elle toute seule à créer une dynamique des recettes, parce que nos recettes prévisionnelles 2023 n'augmentent pas par rapport à ce qui est réalisé en 2022. Nous ne disposons pas de dynamique de recettes même si nous en avons post-Covid. Malgré cela, les recettes prévisionnelles de 2023 sont en légère baisse par rapport à 2022. En revanche, les dépenses augmentent de 11 % et cela représente presque 2 millions sur les charges à caractère général, c'est-à-dire l'énergie. Il s'agit d'une augmentation qui est totalement indépendante de notre volonté. Les dépenses de personnel augmentent moins entre 2022 et 2023, soit 200 000 € seulement, mais sur trois ans, elles ont augmenté d'un million d'euros.

Une partie est due à notre volonté, notamment la revalorisation des régimes indemnitaires, mais une autre partie est indépendante de notre volonté, puisque ce sont des mesures gouvernementales, notamment une revalorisation du point d'indice. Nous avons quand même mené une action qui tient compte du portemonnaie des Chambraisiens, c'est-à-dire que depuis deux ou trois ans, malgré une importante inflation, nous n'avons pas augmenté les tarifs municipaux.

Si, comme le font un certain nombre de communes, nous avions voulu répercuter l'augmentation de nos charges sur les tarifs municipaux, nous aurions augmenté les tarifs municipaux de 10 % en 2022 et nous vous aurions proposé une augmentation des tarifs municipaux de 10 % en 2023, ce que nous n'avons pas fait.

Les tarifs municipaux n'augmentent pas cette année, soit 0 % d'augmentation. Je pense qu'il ne serait pas très responsable de baisser les taxes, parce que nous nous trouvons confrontés aujourd'hui à un risque de devoir utiliser le levier fiscal dans les années à venir pour équilibrer les budgets de fonctionnement. Nous devons voter notre budget en équilibre, contrairement au budget de l'État qui peut être voté en déficit. C'était le premier point que je voulais évoquer.

Le gros changement par rapport à la présentation du DOB concerne l'autofinancement. Concernant la présentation du DOB, les résultats n'ont pas été intégrés dans l'autofinancement. J'ai demandé à Karine d'intégrer, l'an prochain, dans le DOB le résultat, soit l'excédent de l'année précédente, à partir du moment où nous le connaissons. Cela permettra que le DOB et le BP soient en correspondance. Nous avons, par conséquent, un autofinancement de 3 millions d'euros, ce qui est correct, parce qu'il a quand même été fortement dégradé. Nous avons 5,5 millions d'euros d'autofinancement en moyenne les années précédentes. Nous perdons ainsi 2,5 millions, ce qui correspond exactement à ce que je viens de vous dire : des choses qui sont malheureusement indépendantes de notre volonté.

3 millions d'euros d'autofinancement sont à comparer avec le stock de la dette du budget principal. Le stock de la dette du budget principal est de 6,7 millions au 31 décembre 2022. Nous rappelons que la dette a fortement baissé entre 2001 et 2023. Le montant des intérêts de la dette du budget principal en 2023 est inférieur à 100 000 €, soit de 99 000 €, tandis que le montant des intérêts de la dette en 2001 est d'un million d'euros. Nous sommes passés d'un million d'euros à 100 000 €.

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2023, qui est inscrit dans ce budget, est de 872 000 €. Le montant en 2001 était de 2,5 millions d'euros. Vous voyez à quel point des efforts ont été effectués, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour diminuer notre dette en l'espace de 22 ans. Nous avons

aujourd'hui un stock de dettes de 6,7 millions d'euros et nous avons un autofinancement de 3 millions. En divisant 6,7 millions de stock de dettes du budget principal par 3 millions, vous obtenez un résultat de 2,2. Cela signifie que nous avons un ratio de désendettement de 26 mois. Si nous consacrons tout l'autofinancement de la commune pour rembourser le stock de la dette (sans investir avec l'autofinancement), nous pourrions, en 26 mois, rembourser nos stocks de dettes.

Quand nous possédions 5,5 millions d'euros, cela représentait d'un peu plus d'un an. Pour autant, nous n'avons pas, avec les emprunts que nous avons faits ces dernières années, dégradé la dette. Nous n'avons pas non plus dégradé sérieusement notre capacité de désendettement, parce qu'il existe des emprunts qui tombent. Les emprunts réalisés en 2008, notamment pour le financement de la médiathèque, sont tombés. C'est pourquoi nous restons à un niveau d'annuité d'emprunt assez faible. L'an prochain, nous allons certainement réaliser au maximum 2 millions d'euros d'emprunt pour financer à peu près 7 millions d'euros d'investissement si nous avons un taux de réalisation de 100 %. Cela sera inférieur si nous avons un taux de 84 % comme l'an dernier. Cela reste, à mon avis, à un niveau raisonnable, mais il faut toujours être vigilant sur ces paramètres-là du budget. Je vous ai d'ailleurs expliqué comment nous avons été vigilants depuis 22 ans. Mais là, il existe malheureusement des choses qui sont indépendantes de notre volonté.

Troisièmement, je voulais vous parler de l'EPFL. En effet, nous avons créé l'EPFL pour porter du foncier pour le compte des communes de la Métropole. Les communes qui saisissent l'EPFL sont des communes qui ont besoin de constituer des réserves foncières. Elles ont besoin de constituer des réserves foncières, parce qu'elles ont des projets et qu'elles luttent contre la spéculation foncière, ce qui est notre cas.

Le rôle fondamental de l'EPFL est de constituer des réserves foncières pour les communes qui ont des projets, mais son rôle est aussi de lutter contre la spéculation foncière. Et à Chambray, il existe de la spéculation foncière. Des promoteurs font de la spéculation foncière sur tout le long du tracé de la future ligne de tram : Avenue de Bordeaux et Avenue de la République. Nous avons de ce fait préempté à plusieurs reprises, notamment sur la Porte des arts. La plus grosse part portée par l'EPFL est le foncier qui est derrière la Porte des arts, puisqu'à lui tout seul, cela représente 5,4 millions d'euros que l'EPFL a portés à notre place. Nous signions une convention de portage qui ne nous coûte pas cher. L'EPFL ne nous répercute pas la totalité des frais et ne répercute même pas l'emprunt. Il s'agit juste d'une convention de portage, soit des frais de gestion. Je suis le président de l'EPFL, donc, je suis bien placé pour le savoir. Nous avons décidé de signer les conventions de portage, pour toutes les communes, jusqu'à la fin du mandat, donc, jusqu'en 2026. Il est évidemment prévu dans les statuts de l'EPFL, et surtout dans le règlement intérieur de l'EPFL, que la durée des conventions de portage puisse être prolongée si les projets n'aboutissent pas. Ce n'est pas une raison pour les communes de ne rien faire. Le but est que les communes qui ont demandé à l'EPFL fassent avancer leur projet, et c'est ce que nous allons faire pour la Porte des arts.

Cette année, une étude sera réalisée avec les services municipaux et Didier VALLÉE au service de l'urbanisme. Nous allons faire appel à un AMO pour nous assister, parce que cela est quand même assez complexe. L'étude sera réalisée en 2023 en vue de lancer un appel à projets sur un périmètre qui inclura la Porte des arts, Renault, Iveco, et qui prévoira un programme d'urbanisation dans le cadre d'un petit nouveau quartier qui devrait être un deuxième écoquartier. Il sera prévu évidemment davantage d'habitats sur la Porte des arts, mais également du tertiaire, parce que nous avons une opération d'aménagement qui est inscrite dans le PLU qui définit ce qui doit être fait sur la Porte des arts. Il existe donc des logements et le long de l'autoroute, il s'agit de bâtiments de tertiaire. Sur le site Renault, ce sera du tertiaire.

Sur le site d'Iveco, nous ne savons pas, puisque nous avons été contactés par Iveco l'an dernier qui nous a fait part de son souhait de céder son foncier. Nous ne le savons pas encore, mais il y aura peut-être en fond de parcelle du côté de Rolland Pilain de l'habitat. Il pourrait aussi y avoir de la désartificialisation, c'est-à-dire de transformer du béton en parc, etc., à un endroit qui ne soit pas trop proche de la route. L'acquisition d'Iveco sera surtout nécessaire pour l'accès sud de la Porte des arts. L'AMO va nous faire un programme et le but est de lancer un appel à projets à la fin de l'année 2023 – début de l'année 2024. Nous aurons donc la période 2024-2025 pour choisir l'aménageur. Nous avons en même temps un gros travail avec COFIROUTE. COFIROUTE a prévu de réaliser deux passerelles sur l'autoroute pour la desserte des bus qui vont circuler entre Sorigny et Parçay-Meslay dans le cadre de la convention que COFIROUTE a signée avec l'État pour faire une autoroute bas-carbone. Six à sept stations d'échange multimodal sont prévues, dont une à Chambray-lès-Tours. Cela veut dire qu'entre 2024 et 2025, nous devrions avoir normalement suffisamment de temps pour choisir l'aménageur ou les aménageurs (dans le cas où nous diviserions l'opération en plusieurs lots, comme nous l'avons fait pour l'écoquartier) qui devront réaliser l'opération. Nous aurons deux ans pour les choisir. Cet aménageur ou ces aménageurs devront ensuite racheter les fonciers détenus par l'établissement public foncier et acheter directement, si ce n'est pas nous qui le faisons entretemps par l'établissement d'un public foncier, les fonciers à Renault et à Iveco. La réalisation de tout cela se fera probablement après 2026, vu qu'il s'agit d'un projet extrêmement complexe. J'imagine mal le démarrage des premiers travaux avant la fin de notre mandat. Voilà ce que je peux vous dire par rapport à l'EPFL. J'ai essayé de répondre à toutes les questions posées et je vous prie de m'excuser d'avoir été un petit peu long.

Avez-vous d'autres réactions ? Aucune question supplémentaire ? Je vais donc passer le budget au vote. Quelqu'un émet-il des votes contre ? Cinq votes contre. Des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 CONTRE (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**10- Budget annexe de l'écoquartier 2023 : Adoption du Budget primitif**

M. le Maire                      Nous allons continuer avec l'adoption du budget de l'écoquartier pour 2023. Quelqu'un émet-il des votes contre ? Cinq votes contre. Des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 CONTRE (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**11- Budget 2023 : Vote du taux des trois taxes locales pour 2023**

M. le Maire                      Il n'existe pas d'augmentation des taxes. Avez-vous des votes contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**12- Actualisation du tableau des autorisations de programme et des crédits de paiement et création d'une autorisation de programme**

M. le Maire                      Le tableau des autorisations de programme et des crédits de paiement appelle-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 CONTRE (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**13- Neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées pour l'année 2023**

M. le Maire

La neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées, notamment à Tours Métropole pour 2023, appelle-t-elle des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**14- Demande de fonds de concours de droit commun 2023 auprès de Tours Métropole Val de Loire**

M. le Maire

Ce fonds de concours 2023 est d'un montant de 171 262 €. Nous souhaitons donc vous proposer de l'affecter sur l'opération d'extension des classes de l'école Claude Chappe où nous allons installer trois modulaires en plus de celui dont nous disposons déjà. Nous allons aussi prévoir des mètres carrés supplémentaires pour les accueils périscolaires dans cette école. Cela fait 600 000 € de travaux et 171 262 € du fonds de concours de droit commun de la Métropole.

Cela appelle-t-il des remarques ou des questions ? Je vais cela mettre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

**ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).**

**15- Demande de fonds de concours de droit commun de fonctionnement pour la piscine municipale auprès de Tours Métropole Val de Loire**

M. le Maire

Nous avons institué les fonds de concours de la piscine en 2014 à Tours Métropole pour les piscines municipales. Il existe des piscines communautaires dont les frais de fonctionnement sont pris en charge à 100 % par la Métropole, tandis que ceux des autres piscines municipales restent à la charge des communes. Nous avons par conséquent créé un fonds de concours pour ces piscines municipales et nous mettons 15 000 € de plus par an. Nous sommes arrivés à 140 000 €. Nos charges ont fortement augmenté, puisque nous avons 386 000 € de charges à caractère général et cela est lié à l'augmentation du prix de l'énergie.

Avez-vous des remarques ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RESSOURCES HUMAINES**

**16- Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

M. le Maire

Une réévaluation importante du régime indemnitaire de nos personnels municipaux avait été votée l'année dernière. Nous les avons alignés sur les minimums de la Métropole. Vous retrouvez pour chacune des catégories de personnel (A1, A2, A3, A4, B1, B2, C1 et C2) les minimums qu'ils touchent par mois et ce sont les minimums que touchent les agents de même catégorie à la Métropole.

Les maximums de la commune, en revanche, n'avaient pas été modifiés. Nous vous proposons par conséquent une augmentation des maximums pour nous permettre de faciliter notamment les recrutements en cours sur des postes de responsables de service avec des fonctions d'encadrement.

Le recrutement serait difficile si nous n'avions pas la possibilité d'offrir un peu plus. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans un chômage de masse, mais dans une pénurie de masse pour un certain nombre de postes. Si nous voulons recruter, il faut offrir des conditions financières et s'aligner sur ce que ces candidats peuvent obtenir, notamment dans les Métropoles où ils sont également candidats. Ces raisons expliquent notre proposition d'augmenter les maximums de la Ville.

Aucun agent n'est aujourd'hui à ces maximums, vu qu'actuellement, nous avons mis tout le monde au minimum. Tout le monde a gagné en passant au minimum de la Métropole. En B1 notamment, des recrutements sont actuellement en cours au niveau des services techniques pour lesquels nous aurions besoin d'aller au-delà de 550 par mois. Cela permettrait de payer les techniciens responsables de service à 2 500-2 600 € par mois.

Les salaires de base ne sont pas très élevés. Si nous voulons payer correctement nos collaborateurs, nous devons jouer sur les primes, parce que le gouvernement ne revalorise le point d'indice qu'une fois tous les 10 ans. Les grilles indiciaires ne sont presque jamais revues. Pour payer correctement les collaborateurs, les collectivités jouent sur ce qu'on appelle le régime indemnitaire qui n'est ni plus ni moins qu'une prime fixe. Il y a une prime variable dont je ne vous ai pas parlé aujourd'hui qui s'appelle le complément indemnitaire. J'espère avoir été clair. Avez-vous des questions ?

M. LAMY Est pour. Il était intenable d'avoir des agents... simplement parce que la fiche de salaire marque « Métropole » lieu de « la ville de Chambray-lès-Tours » avec des décalages. Nous sommes dans la justice sociale et cela est primordial. En conséquence, il est évident que nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire Merci M. LAMY. Avez-vous d'autres questions ? Je vais mettre cela au vote. Quelqu'un émet-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **17- Révision du règlement du Compte Épargne-Temps**

M. le Maire Nous vous proposons une modification du règlement du Compte Épargne-Temps, parce qu'il revient au Conseil municipal de définir les conditions d'utilisation du Compte Épargne-Temps.

Au Conseil municipal, nous n'avions pas prévu la rémunération des jours mis sur le Compte Épargne-Temps. Il était prévu qu'ils soient pris tout simplement. Là, nous vous proposons d'autoriser à titre exceptionnel le paiement des jours épargnés, en cas de départ à la retraite, si l'agent n'arrive pas à prendre les jours qui lui restent en solde sur son Compte Épargne-Temps pour des nécessités de service. Il s'agit d'une exception à la règle.

Le paiement du Compte Épargne-Temps n'a pas été prévu, parce que cela nous obligerait à provisionner sur le budget l'équivalent de la totalité des jours mis sur le Compte Épargne-Temps, ce qui représenterait une somme assez importante. Le syndicat n'est pas demandeur. Par contre, il est d'accord pour que nous payions, à titre exceptionnel, les jours que les agents ne peuvent pas utiliser avant leur départ à la retraite. Est-ce clair ? Oui ? Je vais alors mettre au vote de cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je vais enfin pouvoir céder la parole à Yves SCAVINER pour le sport.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## POLE JEUNESSE ET SPORTS

### 18 – Approbation de la convention de partenariat avec l'Union Sportive de Chambray (USC)

M. SCAVINER

Merci M. le Maire.

Nous allons regarder dans l'ordre trois conventions : l'USC, le CFC et le CTHB. Ces conventions, faites pour trois ans, arrivent à échéance dans quelques semaines. Elles sont obligatoires, parce que ces trois associations sportives utilisent de nombreux équipements municipaux et qu'elles bénéficient d'une subvention municipale importante. Et je rappelle qu'au-delà de 23 000 €, il est obligatoire de disposer d'une convention, sinon ces subventions ne pourraient pas être versées.

Quelques rajouts importants ont été faits par rapport aux conventions précédentes, notamment une à la demande de l'État qui est le respect des lois de la République, de la laïcité et de la sécurité publique. Nous avons mis une petite ligne sur la vigilance que nous devons avoir vis-à-vis des mineurs sous toute forme de harcèlement qui puisse exister. Comme vous le voyez malheureusement, des choses désagréables sont parfois dites dans l'actualité. Un point sur la sécurité du public a été mis et sur le respect des voisinages lorsque des événements en nocturne sont organisés pour que le bruit soit maîtrisé. Cela est à la charge des associations.

L'intérêt est également d'avoir, à la fin de chaque saison sportive, un bilan des activités sportives sur les compétitions, mais aussi sur la part que représentent les Chambraisiens. Nous souhaitons que tous les jeunes de Chambray-lès-Tours puissent accéder aux activités sportives de Chambray-lès-Tours à Chambray-lès-Tours à chaque fois que cela est possible.

La première convention est avec l'USC. Conformément à la politique sportive de la Ville, une convention pluriannuelle d'objectifs a été créée pour la période du premier janvier 2020 au 31 décembre 2022. Elle est désormais échue. Nous ne l'avons pas su plus tôt en raison du changement de président à l'USC. Mme PLOYART est maintenant la nouvelle présidente de l'USC. Cette convention étant arrivée à échéance, nous devons procéder à la signature d'une nouvelle convention de partenariat pour trois ans. Cette convention fixe les objectifs et modalités matériels et financiers du partenariat entre la Ville et l'USC ainsi que les aspects relatifs à la collaboration avec le service des sports de la Ville. Cela concerne la mise en place des stages multisports réalisés à l'occasion des vacances dont l'objectif est de faire découvrir aux enfants diverses disciplines sportives sous forme ludique. Cette convention est en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Sport, Vie associative et Démocratie locale » réunie le jeudi 9 mars 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de partenariat avec l'association USC telle que présentée en annexe et autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. Avez-vous des questions ?

M. le Maire

Concernant cette convention avec l'USC qui est un renouvellement avec quelques modifications, quelqu'un émet-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 19- Approbation de la convention de partenariat avec le Chambray Touraine Handball (CTHB)

M. SCAVINER

La deuxième convention concerne le CTHB avec quelques caractéristiques du CTHB, notamment concernant le partage de salles. Même s'il dispose du gymnase, il le

partage à certaines occasions avec d'autres activités sportives. Ce sont des choses prévues dans la convention. Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Sport, Vie associative et Démocratie locale » réunie le 9 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la Convention de partenariat avec le CTHB telle que présentée en annexe et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire Je vais mettre cela au vote si vous n'avez pas de questions. Quelqu'un émet-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 20- Approbation de la convention de partenariat avec le Chambray Football Club (CFC)

M. SCAVINER La troisième concerne le CFC. Il s'agit du même texte que pour les précédentes. Le site est différent, puisqu'il s'agit du site du Breuil. Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Sport, Vie associative et Démocratie locale » réunie le jeudi 9 mars 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de partenariat avec l'association CFC telle que présentée en annexe et autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

M. le Maire N'avez-vous pas de questions ? La convention avec le CFC est nouvelle, puisque nous n'avons eu, jusqu'à maintenant, que des conventions avec l'USC et le CTHB. Comme le montant de la subvention versée au CFC dépasse les 23 000 € cette année, nous signons une convention avec le CFC. Le montant sera de 32 000 €. Le CFC est en National 3. Je suis comme vous et je pense aux résultats du CFC. Il a malheureusement perdu contre Dreux dimanche dernier, mais il a fait une très bonne série de résultats de matchs. Aujourd'hui, le CFC est en milieu de tableau, à la neuvième place. Une réorganisation du football va être appliquée avec ligue 1, ligue 2 et la création d'une ligue 3 qui remet en cause toutes les poules nationales. Nous avons peu d'articles sur Chambray en temps normal quand nous lisons le journal le lundi, mais dans la page sportive avec le CTHB, le football et la Roue Tourangelle, cela fait de beaux articles. Il faudra que nous nous posions, pour le football, la question de la création de tribunes. Nous avons de petites tribunes sur l'ancien terrain où le CFC évoluait auparavant. Maintenant, il évolue sur l'autre terrain qui est tout près du synthétique. Il faudra certainement une création de tribunes. Je vous invite à y aller et n'hésitez pas à venir regarder le match de football. Ce sont de beaux matchs maintenant que le CFC joue en National 3, mais vous verrez par vous-même que c'est un peu gênant quand il pleut. Je vais mettre la délibération au vote si vous n'avez pas de questions. Quelqu'un émet-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je vais laisser la parole à Murielle pour une rétrocession de parcelles sur l'écoquartier.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### URBANISME

### 21 – Rétrocession de la parcelle BM271 au profit de CDC Habitat Social

Mme RIOLET Il s'agit d'une petite rétrocession de 13 m<sup>2</sup> sur la parcelle BM271 au profit de CDC Habitat social pour ajuster le foncier par rapport au projet définitif. Nous leur

rétrocédons 13 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique pour qu'ils soient bien propriétaires de l'ensemble de leur foncier. Il vous est demandé de procéder à la régularisation foncière au moyen d'une vente à l'euro symbolique par la commune de Chambray-lès-Tours au profit de CDC Habitat social, ancien nom « Nouveau Logis Centre LIMOUSIN », d'une parcelle cadastrée BM271 à Chambray-lès-Tours d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>. Bien évidemment, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires. Maître GRIGUER aura la charge de formaliser tous les actes.

M. le Maire

Merci Murielle. Avez-vous des questions ? Non ? Je vais donc mettre cela au vote. Quelqu'un émet-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je laisse la parole à Jean-Michel pour un groupement de commandes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### SERVICES TECHNIQUES

**22 – Approbation de la convention constitutive au groupement de commandes pour les travaux de signalisation horizontale pour les services techniques**

M. COUILLANDEAU

Merci. J'informe l'Assemblée que les communes de Tours, de Chambray-lès-Tours, de Druye, de Parçay-Meslay, de Rochecorbon, de Saint-Avertin, le syndicat des mobilités de Touraine ainsi que Tours Métropole Val de Loire ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs concernant les travaux de signalisation horizontale pour les services techniques. À cet effet, il appartient auxdites communes et à Tours Métropole Val de Loire d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes pour leurs besoins communs de travaux de signalisation horizontale pour les services techniques. Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

En application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier les accords-cadres pour chaque membre du groupement. La consultation faisant l'objet de procédures formalisées, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, conformément à l'article L. 1414-2 du CGCT.

Le coordonnateur sera également chargé d'une partie des tâches liées à l'exécution des accords-cadres. Il est proposé, en conséquence, au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes. Vous avez la convention constitutive en annexe. En projet de délibération, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et vu les articles liés, décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Tours, de Chambray-lès-Tours, de Druye, de Parçay-Meslay, de Rochecorbon, de Saint-Avertin, le syndicat des mobilités de Touraine ainsi que Tours Métropole Val de Loire concernant les travaux de signalisation horizontale pour les services techniques. Le Conseil municipal adopte la convention constitutive et précise que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire. Il autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.

M. le Maire

Merci Jean-Michel. Avez-vous des questions ? Non ? Je vais mettre cela au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**23- Approbation d'une convention de délégation portant sur l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de micromobilités en libre-service sans station d'attache au Syndicat des Mobilités en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité**

**M. COUILLANDEAU**

J'informe l'Assemblée qu'une première expérimentation de service de vélos en free-floating a été déployée sur Tours et sur certaines communes de la première couronne de l'agglomération à partir de février 2018. Cette expérimentation, sollicitée par la collectivité, n'a fait l'objet d'aucune contractualisation avec l'opérateur. Elle a pris fin en avril 2021 sur décision de l'opérateur en raison de difficultés d'exploitation. Suite à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, l'activité des opérateurs de micromobilités en libre-service et sans attache sur l'espace public a été cadrée juridiquement dans le Code des transports, notamment dans l'article L. 1231-17, en instaurant l'obligation d'un titre d'occupation du domaine public et le paiement d'une redevance. Le Syndicat des mobilités de Touraine est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial. Pour autant, il ne peut intervenir directement pour autoriser la circulation et le stationnement sur son territoire des engins en libre-service, puisque la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public relève de la compétence du pouvoir de police et de stationnement des maires de chaque commune. Le Code des transports a toutefois ouvert la possibilité aux AOM d'organiser la concertation entre les communes de leur ressort territorial et de coordonner la mise en concurrence des opérateurs via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - Article L. 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques pour le compte de chaque commune - L'AMI a pour objet de définir un cadre commun afin de structurer l'offre de mobilité sur le territoire et de sélectionner les opérateurs sur des critères liés à l'occupation du domaine public et à l'environnement. Pour ce faire, l'autorité compétente pour délivrer le titre d'occupation du domaine public, le Maire de chaque commune peut déléguer, par convention, la procédure de sélection à l'autorité organisatrice de la mobilité compétente sur le territoire concerné. Le syndicat des mobilités de Touraine propose ainsi de réaliser, pour le compte des communes intéressées, les opérations nécessaires à la sélection des opérateurs pour un déploiement à compter de septembre 2023, puis le suivi à l'activité de l'opérateur sélectionné ou des opérateurs sélectionnés. Un groupe de travail, composé de l'ensemble des communes intéressées, est chargé de déterminer les conditions techniques d'occupation du domaine public afin de garantir un déploiement cohérent sur le territoire du Syndicat. La convention, portant délégation de compétences, sera signée entre le Syndicat des mobilités de Touraine et chacune des collectivités partenaires, incluant la commune de Chambray-lès-Tours. Elle précise la durée, le périmètre de la délégation, les objectifs, les modalités de contrôle, les conditions financières et les responsabilités des signataires. La procédure d'AMI sera mise en œuvre sur le périmètre des communes qui ont donné leur accord au Syndicat des mobilités de Touraine pour procéder à la sélection des opérateurs. Chaque commune conservera le pouvoir de délivrance du titre d'occupation temporaire du domaine public et la perception de la redevance afférente, et restera donc libre d'exécuter le déploiement du service sur son territoire. Vous avez en annexe le modèle de convention de délégation de compétences du Syndicat des mobilités de Touraine. Concernant le projet de délibération, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le modèle de convention de délégation de compétences au Syndicat des mobilités de Touraine présenté en annexe et autorise M. le Maire à signer ladite convention portant sur la sélection et les suivis opérationnels des opérateurs de micromobilités avec le syndicat des mobilités de Touraine.

M. le Maire

Merci Jean-Michel. Veux-tu rajouter quelque chose Philippe ?

M. LE SOURNE

Oui. Je fais partie du groupe de travail à la Métropole. Comme vous au départ, je me suis demandé ce qu'est le free-floating. Il faut savoir qu'il est d'origine canadienne et que cela fonctionne bien au Canada. Le principe est l'écomobilité urbaine. Pour faire simple, il s'agit d'une location de vélos en libre-service à courte durée. Nous avons aujourd'hui la location de vélos sur un à trois mois avec Velocity. Le principe aujourd'hui est que vous partez, par exemple, du centre-ville et vous avez une zone de stationnement avec des vélos entreposés. Pour le fonctionnement, vous avez une application installée dans votre téléphone portable. Cela fonctionne avec le GPS et cela déverrouille le vélo. C'est payant. Le temps moyen de location de ces vélos à courte durée est environ de sept minutes. L'opérateur qui sera désigné par le Syndicat des mobilités de Touraine devra veiller à suivre le stock de vélos qui reste sur les zones de stationnement définies. Cela ne coûte rien à la collectivité et nous sommes plutôt novateurs. Nous effectuons des essais. Il n'y a pas de raison que cela ne marche pas. Si cela ne marche pas, nous pouvons arrêter à tout moment.

L'opérateur disposera d'une équipe. Cela va aussi créer des emplois non délocalisables, avec des ateliers de maintenance et de remisage, et la régulation de la flotte. Il faut toujours avoir des vélos disponibles.

Nous regardons également la recharge de batteries et comment la filière derrière est structurée. C'est également une recette pour la collectivité, parce que par station de stationnement, une redevance sera reversée par l'opérateur directement à la commune. Nous nous dirigerions, semble-t-il, vers une redevance de 50 € par zone de stationnement. La proposition sera faite par l'opérateur en concertation avec la commune. Je ne sais pas si je vous ai éclairé davantage, mais je reste à votre disposition.

M. le Maire

Alors, Didier a demandé la parole.

M. VALLÉE

Juste une remarque. L'expérimentation précédente s'était mal terminée. Nous nous rappelons tous des vélos en travers des trottoirs et des pistes cyclables. Il faudra être très vigilant sur l'obligation de ramener les vélos sur ces zones de stationnement. Nous devons trouver un moyen coercitif pour éviter d'arriver à l'anarchie d'il y a deux ou trois ans. Cela est important, sinon cela ne marchera pas. Cela est effectivement très pratique. Vous remontez de la gare et vous avez besoin d'un vélo pour aller à Chambray-lès-Tours. Puis, vous le laissez dans le centre de Chambray-lès-Tours. Je trouve que cela est l'idéal, mais ce qui est important est la contrainte de remettre les vélos au bon endroit.

M. LE SOURNE

Pour répondre à ta question, l'objet du groupe de travail est de travailler sur ces sujets. Le jour où cela va être mis en place, à partir de septembre 2023, semble-t-il, il est évident que quand vous allez installer l'application, vous allez recevoir un code identifiant, etc. Tout sera analysé, ce qui veut dire que si celui qui va emprunter un vélo le laisse de façon récurrente sur une piste cyclable ou ailleurs, cela sera bloquant quand il va vouloir louer un vélo.

Nous étions tous contre les trottinettes, vu qu'elles sont trop dangereuses. Cela peut changer dans le temps, mais actuellement, nous partons uniquement sur des vélos mécaniques et des vélos à assistance électrique. Je réitère que l'objet du groupe de travail est de travailler sur tous ces sujets. Cela sera le rôle de l'opérateur et un cahier des charges sera bien défini. Nous pourrions identifier celui qui va détériorer le vélo et celui qui va le laisser. Nous allons avoir une liste exhaustive.

M. le Maire

Des voitures et des tondeuses ont déjà été trouvées dans le lac, en plus des poissons. Le vélo est un peu l'avenir dans le cadre de la transition énergétique. J'ai été récemment sollicité par une entreprise d'insertion qui emploie des personnes handicapées et des personnes qui cherchent du travail, mais qui ont des difficultés à s'insérer socialement pour installer à Chambray-lès-Tours un atelier de réparation de vélos. Le but n'est pas de faire concurrence ni à Decathlon, ni à Véloland, ni à tous les vélocistes, mais :

- d'employer des personnes en voie d'insertion pour qu'elles puissent travailler chez des vélocistes ;
- d'offrir aux particuliers qui ont des vélos la possibilité de les faire réparer assez vite ;
- de permettre aux entreprises de Chambray-lès-Tours d'offrir à leurs employés une flotte de vélos plutôt que des voitures de service, et la possibilité que les vélos puissent être réparés sur la commune.

Les deux personnes qui s'occupent de cette association sont des personnes que vous connaissez à Chambray. Le directeur et son associé s'intéressent à Chambray-lès-Tours parce qu'ils sont tous deux Chambraisiens.

Nous devrions essayer de trouver un emplacement, vu qu'il s'agit d'une association qui ne dispose pas des moyens d'une entreprise, même s'ils ont le modèle économique d'une entreprise. Les emplois ne sont pas aidés à 80 % par l'État et ils ont un modèle économique où les emplois sont aidés à 15 %. Il faut quand même qu'ils arrivent à avoir un chiffre d'affaires pour financer leurs charges. Je ferme la parenthèse. Oui, Philippe ?

M. LE SOURNE

Par rapport à ce que tu viens d'aborder, je voulais juste rajouter aussi pour le groupe de travail. Cela ne peut marcher que si les communes limitrophes autour de la Ville de Chambray-lès-Tours s'engagent aussi pour qu'il y ait une continuité, sinon cela est plus compliqué. Tel est le cas au moment où nous parlons. Il reviendra à l'opérateur de solliciter directement les enseignes concernées pour faire en sorte que nous disposions des points d'attache. L'intérêt est que cela fonctionne aussi sur notre territoire communal. Il me semblait important d'aborder le sujet.

M. le Maire

En restant toujours dans les petites informations sans que ce soit complètement anecdotique, l'autre jour, ici, il y avait le Conseil municipal des enfants. Nous avons été tous réunis et à la fin, nous avons évoqué l'idée d'une formation sur la manière de rouler un vélo. Je leur ai dit que cela faisait longtemps que nous avions l'idée de créer une maison du vélo à Chambray-lès-Tours pour apprendre à rouler aussi bien aux enfants qu'aux adultes, avec une école de vélo pour les enfants et les jeunes. Ils étaient une trentaine et je leur ai demandé qui serait intéressé s'il existait une maison du vélo avec une école de vélo. Presque tout le monde a levé la main. Une grande majorité des enfants étaient enthousiastes à cette idée. Il faut que nous fassions des efforts pour promouvoir le « rouler à vélo » pour la vie de tous les jours. Après toutes ces parenthèses, je vais mettre au vote cette délibération sur le free-floating. Quelqu'un émet-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

24 – Donner acte des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal,

M. le Maire

Vous avez, en annexe, les décisions que j'ai pris dans le cadre de la délégation.

## PREND ACTE

### 25- Questions diverses

M. le Maire

Nous avons une question diverse de M. LAMY concernant la mise en place de la commission de contrôle financier prévue par une disposition réglementaire. Voulez-vous nous en parler ?

M. LAMY

Je vous demande de mettre en place la commission de contrôle financier qui est une commission de contrôle des comptes détaillés des opérations de toute entreprise liée à la commune par une convention financière comportant des règlements de compte périodique. Il ne s'agit pas simplement de la commission des finances dont je fais également partie. Cette commission, en théorie, aurait dû déjà être mise en place. Je voudrais savoir ce qu'il en est pour Chambray-lès-Tours.

M. le Maire

Nous avons regardé ce sujet avec notre directrice générale et notre directrice des finances. Nous avons interrogé le Trésor public, puisque nous avons non seulement un receveur qui suit nos comptes, mais aussi un conseiller financier désigné pour suivre toutes les communes. Nous avons également interrogé la Préfecture, mais sans réponse. Le conseiller financier nous a répondu et a établi avec Karine une analyse du texte. Ils disent ne pas avoir trouvé grand-chose à Chambray-lès-Tours sur la correspondance, malgré la présence d'une liste de documents comptables qui pourrait correspondre à cela. Ils disent que cela pourrait correspondre au partenariat public/privé que nous avons avec la gendarmerie. Nous sommes dans l'attente de réponses complémentaires de la part du Trésor public. Nous allons également interroger les autres communes, car je pense qu'aucune commune ne l'a mise en place. Je vous propose que nous mettions en place cette commission et que nous délibérions.

Je serais quand même tenté, sans prendre les devants par rapport au prochain Conseil municipal, de proposer que cela soit la même composition que la commission des finances et que les membres se réunissent, comme nous le faisons à la Métropole pour la CLECT, avant la commission des finances.

Nous la mettons en place, puis nous affinons les domaines de compétences de cette commission en cherchant à avoir plus de renseignements. J'avoue que nous n'avons pas pu voir très clairement le champ d'intervention de cette commission, à part ce que nous a écrit M. Clément, notre conseiller financier du Trésor public, et l'analyse que Karine DESBOIS a effectuée. Nous sommes d'accord avec le principe pour sa mise en place. Nous prendrons la délibération au prochain conseil.

Voilà ce que je peux vous dire. L'ordre du jour est terminé. Je vous remercie pour votre participation. Le prochain Conseil municipal est prévu le 17 mai à 20 h 00. Merci encore. Bonne fin de soirée à toutes et à tous.

Clôture de la séance à 21 h 58.

La Secrétaire,



Claudie HALLARD



Le Maire,



Christian GATARD